

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 4 octobre 2014, à 9 h à l'édifice municipal, 6201, chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Carol Caron et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

Absence motivée : M. Léonce Tremblay.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 08.

2. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 14.10.04.01

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 2014

Résolution numéro 14.10.04.02

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 2014 avec modifications.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- En préparation à une rencontre avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada, la délégation qui représentera la Municipalité s'est rencontrée pour élaborer les sujets à traiter avec l'ingénieur du MPO. Une nouvelle demande de rencontre a été adressée à Mme Perron du MPO faisant part des sujets que la Municipalité veut aborder et des questions qu'elle souhaiterait avoir réponses.

- Un appel d'offres sur invitation a été fait pour des travaux de décontamination grossière du sous-sol de l'église.
- Suite à une visite du sous-sol de la Maison du Gardien, l'entrepreneur a été informé qu'il doit enlever le polythène qui a été mis sur le plancher de ciment et que les travaux devront être repris au mois de mai 2015.
- Un appel d'offres public a été fait pour les travaux au presbytère.
- Un appel d'offres sur invitation pour le rehaussement de deux sections du Chemin de l'Île a été fait.
- Les travaux de rehaussement du chemin au Portage ont été réalisés le 23 septembre.
- Considérant les dispositions légales pour des services professionnels par appel d'offres, la recherche d'un service d'ingénierie civile pour les travaux des chemins municipaux et la Route du Quai-d'en-Bas a été fait pas contact auprès de deux services.
- Le gravier acheté auprès de Constructions Germain Dumont a été livré.
- La Société Inter-Rives a été informée de l'acceptation des corrections faites à l'entente de service pour l'opération du transport collectif.
- Les demandes de la Municipalité concernant le service d'hélicoptère ont été transmises à la Société des traversiers du Québec.
- Info-Dimanche a été informé de l'achat d'une page publicitaire dans le cahier spécial sur le territoire de la MRC. Le projet de texte et le ou les photos devront être transmis à la personne responsable du dossier vers le 18 octobre pour réécriture et mise en page. Le produit sera transmis à la Municipalité pour correction et adoption vers le 25 octobre.
- Le comité nommé par le conseil pour souligner le travail et l'implication d'une personne dans la communauté s'est rencontré. Suivant la grille d'analyse de la MRC, l'implication de 8 personnes dans divers domaines ont fait l'objet d'une analyse. Les trois premières personnes dans l'évaluation ont été Gérald Dionne jr, Nicole Picard et Jean-Claude Tardif. La personne retenue par le comité pour son leadership a été Jean-Claude Tardif.
- Un appel de candidatures pour être membre du CCU a été fait. Trois candidatures ont été déposées.
- Une rencontre a eu lieu avec des représentants de la Corporation de développement et de gestion touristique pour finaliser l'entente de service.
- La résolution du conseil attestant la reddition de compte pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier a été transmise au ministère des Transports du Québec.
- Les personnes ayant fait une demande de permis ont été informées de la décision du conseil.
- Les remerciements du conseil ont été transmis à M. Benoit Poitras pour souligner son apport au Comité de suivi de la Politique familiale et au Comité consultatif d'urbanisme.
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport du Maire

M. Fraser a eu des rencontres régulières de travail avec le directeur général pour l'organisation et le suivi des décisions du conseil.

Il a participé aux rencontres suivantes :

- 6 septembre : célébration de la bénédiction du Pavillon Lindsay
- 14 septembre : conseil d'administration de la Corporation de la culture et des loisirs
- 18 septembre : rencontre des maires de la MRC
- 19 septembre : rencontre avec M. Jean D'Amour concernant le projet du Quai-d'en-Haut. M. D'Amour nous demande de faire une nouvelle évaluation de coûts en retirant

les éléments qui peuvent être financés par d'autres sources. Il pourrait alors porter le projet auprès de divers ministères. M. D'Amour a aussi abordé la question des transferts médicaux d'urgence.

- 20 septembre : rencontre avec la Corporation de développement et de gestion touristique concernant le projet d'entente de service

- 21 septembre : rencontre de travail de la délégation de la municipalité en préparation de la rencontre avec le MPO.

- 21 septembre : rencontre du comité de sélection pour l'hommage Coup de chapeau à un bénévole.

M. Fraser rappelle que lors de la période de question les interventions doivent être brèves, se faire de façon polie, éviter de faire des remarques désobligeantes de part et d'autre. C'est le maire qui dirige la période de question, il répond aux questions posées ou désigne la personne appropriée pour y répondre (conseiller ou directeur général).

M. Fraser rappelle aussi ce que doivent être les relations avec le directeur général. Le patron du directeur général est le conseil municipal. Les conseillers n'ont pas à imposer des choses, des demandes, au directeur général.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

Dix personnes sont présentes à la séance du conseil. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes ont porté sur les sujets suivants:

- Souhait du président du Comité de santé d'être informé des démarches faites par la Municipalité ou informations reçues par la Municipalité sur toute question d'intérêt du comité de santé ;

- Les jours de vacances payées au directeur général pour la période de 2011 à 2013 ;

- La nature publique du contrat de travail du directeur général ;

- La vérification annuelle du réseau électrique par Hydro-Québec et le signalement de deux endroits qui auraient des problèmes ;

- La décontamination de l'Église : recherche par un citoyen des coûts pour le matériel et les équipements ;

- Mise sur pied d'un comité de réflexion sur les usages possibles de l'église, du presbytère et du Pavillon Lindsay en préparation à la consultation publique ;

- Analyse et bilan à faire de la saison touristique par la Corporation de développement et de gestion touristique et le bilan de l'analyse faite en 2001 ;

- Information sur le développement du projet de terminal pétrolier à Cacouna ;

- Information sur le service de transport électrique : pour qui, comment ça fonctionnera, etc.

9. Affaires en cours

9.1 État des projets d'immobilisation

9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

.1 Demande de prolongation de l'entente de subvention avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada

Résolution numéro 14.10.04.03

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada pour la réalisation de travaux d'amélioration et de réparation du Quai-d'en-Haut est arrivée à échéance le 29 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs maintient son désir de réhabilitation du site ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Carol Caron, que la Municipalité demande au ministère des Pêches et des Océans du Canada une prolongation de l'entente jusqu'au 1^{er} avril 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 14.10.04.04

CONSIDÉRANT QU'il y a un ralentissement dans la construction ;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté des baisses de coûts dans de grands centres ;

CONSIDÉRANT QUE faire un appel d'offres à ce moment-ci permettrait de connaître le prix actuel de chaque élément du devis;

Il est proposé **par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Carol Caron, que la Municipalité aille en appel d'offres cet automne avec le premier devis réalisé par le MPO en demandant des prix séparés pour les différents éléments.

Adoptée sur division

Monsieur Léopold Fraser signale qu'il oppose son veto sur la résolution parce qu'il désire avoir la rencontre avec le MPO pour vérifier la faisabilité des options et des coûts. Le sujet sera rediscuté à la prochaine séance du conseil.

9.1.2 Bibliothèque et salle communautaire

.1 Octroi du contrat pour la réalisation de travaux de décontamination du sous-sol de l'Église

L'appel d'offres a été transmis à cinq entrepreneurs. Aucune soumission n'a été reçue.

Résolution numéro 14.10.04.05

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été reçue pour les travaux de décontamination grossière du sous-sol de l'église ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury,

Que la Municipalité sollicite auprès de «Les Constructions de l'Empress» ou à défaut un autre entrepreneur, une estimation des coûts pour la réalisation de travaux de décontamination grossière du sous-sol de l'église ;
Qu'advenant que le prix soit inférieur à 25 000 \$ et après consultation des membres du conseil sur cette estimation, M. Léopold Fraser, maire, soit autorisé à contracter avec l'entrepreneur la réalisation des travaux d'isolation.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 14.10.04.06

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil entreprenne la révision du projet de transformation de l'église afin d'aller en appel d'offres le plus rapidement possible.

Adoptée à l'unanimité

9.1.3. Maison du Gardien du Phare

M. Germain Dumont a été informé qu'il doit enlever tout le revêtement qu'il a posé afin de faire sécher le plancher de ciment. Après quoi, tel qu'indiqué dans le devis, mettre une membrane pare-vapeur.

Le prélat qui a été acheté chez Tapis Saucier sera conservé à cet endroit et pourra être posé au printemps si le plancher de ciment est en bon état. Il n'y aura aucun frais pour l'entreposage.

Afin d'assurer une meilleure qualité de l'air, il faudrait faire la ventilation du sous-sol.

9.1.4 Presbytère

.1 Octroi du contrat pour les travaux d'accès universel et d'isolation

Résolution numéro 14.10.04.07

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public réalisé sur le SEAO ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est «Les Constructions de l'Empress» ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil octroie à «Les Constructions de l'Empress» le contrat pour la réalisation des travaux d'accès universel et d'isolation au montant de 110 791,04 \$, excluant les taxes fédérales et provinciales en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

.2 Travaux d'isolation du plancher du presbytère

Résolution numéro 14.10.04.08

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation seront réalisés au presbytère;
CONSIDÉRANT QUE le plancher du rez-de-chaussée n'est pas isolé;
CONSIDÉRANT QUE des travaux de moins de 25 000 \$ peuvent être contractés de gré à gré;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de M. Charles Méthé,
Que la Municipalité demande avis à l'architecte Richard Goulet de la conformité de travaux pour l'isolation du sous-sol du presbytère ;
Que la Municipalité sollicite auprès de «Les Constructions de l'Empress» une estimation des coûts pour la réalisation de travaux d'isolation du périmètre du plancher du rez-de-chaussée du presbytère;
Qu'advenant que le prix soit inférieur à 25 000 \$ et après consultation des membres du conseil sur cette estimation, M. Léopold Fraser, maire, soit autorisé à contracter avec l'entrepreneur la réalisation des travaux d'isolation.

Adoptée à l'unanimité

9.1.5 École Michaud

Aucun développement.

9.1.6 Réparation chemins municipaux

.1 Octroi d'un contrat pour les services d'un ingénieur civil pour des travaux de rehaussement des chemins municipaux

Résolution numéro 14.10.04.09

CONSIDÉRANT l'offre faite par Actuel-Conseil pour la réalisation de services professionnels en ingénierie pour l'amélioration du réseau routier municipal ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil retienne les services d'ingénierie civil d'Actuel-Conseil pour la réalisation des plans et devis et de surveillance de chantier pour l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 18 000 \$, excluant les taxes fédérales et provinciales en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

.2 Octroi du contrat pour la réalisation de travaux de rehaussement du Chemin de l'Île à divers endroits

Résolution numéro 14.10.04.10

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de cinq entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et conformes de deux entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Constructions BCK ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le conseil octroie à Constructions BCK le contrat pour le rehaussement du Chemin de l'Île à divers endroits au montant de 18 118,30 \$, excluant les taxes fédérales et provinciales en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

.3 Achat de gravier pour l'amélioration des chemins municipaux

Résolution numéro 14.10.04.11

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat de gravier dans un récent appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire du précédent appel d'offres maintient le même prix pour le matériel;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en gravier pour améliorer le réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ce matériel est admissible au programme TECQ.

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Carol Caron, que la Municipalité fasse l'achat d'environ 800 tonnes de gravier 0 ½ de carrière à Construction Germain Dumont au montant total de 24 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

.4 Travaux de nettoyage des bordures et des fossés

Résolution numéro 14.10.04.12

CONSIDÉRANT QUE l'eau ne s'égoutte pas vers les fossés en raison de rebords importants sur la quasi totalité des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les fossés ont besoins d'un nettoyage d'envergure pour permettre de recevoir l'eau de pluie et des fontes des neiges;

CONSIDÉRANT QU'il y aura des entrepreneurs sur l'île pour divers travaux d'excavation ou routier ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles dans le programme TECQ ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de Mme Louise Newbury,

Que la Municipalité sollicite auprès des entrepreneurs qui sont sur l'île avec un loader une estimation des coûts pour la réalisation de travaux de réduction des bordures, de creusage de fossés et de rehaussement du chemin pour permettre un égouttement de l'eau de pluie dans les fossés ;

Qu'advenant que le prix soit inférieur à 25 000 \$ et après consultation des membres du conseil sur cette estimation, M. Léopold Fraser, maire, soit autorisé à contracter avec l'entrepreneurs la réalisation de travaux de nettoyage des bordures et des fossés .

Adoptée à l'unanimité

9.2 Adoption de l'entente de service avec la Corporation de développement et de gestion touristique

Résolution numéro 14.10.04.13

CONSIDÉRANT le projet d'entente intervenu entre la Corporation de développement et de gestion touristique et la Municipalité touchant le développement et la gestion touristique de l'île;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Carol Caron, que le conseil adopte le projet d'entente de service avec la Corporation de développement et de gestion touristique touchant le développement et la gestion touristique de l'île.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Transport collectif terrestre

Afin de clarifier la question de la nécessité ou non d'un permis d'opération délivré par la Commission des transports du Québec, une demande de permis adressée au président de la CTQ a été faite en précisant la nature du projet de transport et les objectifs écologiques poursuivis. Le président a demandé à son directeur des Services juridiques, M. Daneau, de communiquer avec nous pour nous faire part que le service que nous offrons avec des véhicules club car ne nécessitait pas de permis. L'«avis» de la Commission a été verbal pour éviter des frais et des délais, si cela avait été étudié par le «tribunal» de la CTQ. Ceci n'est pas un avis juridique parce que la Commission ne parle que par son «tribunal». M. Daneau nous rappelle que nous sommes soumis au code de sécurité routière.

M. Guy Langelier, président de la Société Inter-Rives, a été informé de la situation. La SIR pourra donc poursuivre les essais avec le véhicule électrique en vue de la mise sur pied d'un transport collectif.

10. Affaires nouvelles

10.1 Renouvellement du prêt auprès de la Caisse du Parc et Villeray pour l'achat de la niveleuse

Résolution numéro 14.10.04.14

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Carol Caron, que le conseil renouvelle le prêt auprès de la Caisse populaire du Parc et Villeray pour l'achat de la niveleuse au taux d'intérêt de 3,52 % pour une durée de 1 an par versements hebdomadaires de 35,77 \$ et que messieurs Léopold Fraser, maire, et Denis Cusson, directeur général, soient mandatés pour signer le contrat au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Renouvellement de la cotisation de membre à l'Association touristique régional du Bas-Saint-Laurent

Résolution numéro 14.10.04.15

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que la Municipalité renouvelle sa cotisation comme membre de l'association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent au montant de 304,68 \$

Adoptée à l'unanimité

10.3 Entente inter-municipale en matière d'inspection

Résolution numéro 14.10.04.16

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup offre des services en matière d'inspection dans le cadre d'une entente inter-municipale visant principalement l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement dans 10 municipalités des MRC de Rivière-du-Loup et des Basques;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs utilise déjà les services d'un inspecteur en bâtiment et en environnement œuvrant dans le cadre de cette entente;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a pris connaissance des modalités de fonctionnement prévues dans le projet d'entente inter-municipale en matière d'inspection 2015-2019 dont la MRC de Rivière-du-Loup sera la mandataire et les accepte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **M. Charles Méthé**

Appuyé de Mme Louise Newbury

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

- 1) confirme à la MRC de Rivière-du-Loup son intention d'adhérer à l'entente inter-municipale en matière d'inspection à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup et 10 municipalités du territoire des MRC de Rivière-du-Loup et des Basques, laquelle entente couvre la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;
- 2) autorise le maire de la municipalité à signer cette entente inter-municipale pour et au nom de la municipalité;
- 3) s'engage à procéder, en temps opportun, à la nomination par résolution de tout inspecteur en bâtiment et en environnement qui lui sera assigné par la MRC pour agir dans les fonctions convenues et à voir à ce qu'il soit couvert par l'assurance-responsabilité de la municipalité dès que sa nomination sera effective.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Isolation du logement de fonction de l'employé de voirie

Résolution numéro 14.10.04.17

CONSIDÉRANT QUE le logement de fonction de l'employé de voirie n'est pas isolé;

CONSIDÉRANT les coûts importants de chauffage au printemps et à l'automne;
CONSIDÉRANT l'inconfort dû à la chaleur l'été;
CONSIDÉRANT QUE c'est travaux sont admissibles dans le programme TECQ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury,
Que le conseil autorise la réalisation de travaux d'isolation pour le logement de fonction de l'employé de voirie et le changement des portes et fenêtres, si nécessaire;
Que la Municipalité sollicite des entrepreneurs présents une estimation des coûts pour la réalisation de travaux d'isolation;
Qu'advenant que le prix soit inférieur à 25 000 \$ et après consultation des membres du conseil sur cette estimation, M. Léopold Fraser, maire, soit autorisé à contracter avec l'entrepreneur la réalisation de travaux

Adoptée à l'unanimité

10.5 Achat de toiles pour abriter les unités de secours incendie

Résolution numéro 14.10.04.18

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Toiles et Auvents KRTB

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Carol Caron, que le conseil autorise l'achat de deux toiles, de couleur bleue pour l'une et rouge pour l'autre, auprès de Toiles et Auvents KRTB au montant de 1 000 \$, excluant les taxes fédérales et provinciales en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Offre d'adhésion à AirMédic

La compagnie AirMedic a transformé sa structure et son offre de services. Les services qu'elle rend sont réservés seulement qu'à leurs membres. Dans le cadre d'une campagne de recrutement, elle a sollicité la Municipalité. Elle a fait parvenir de la documentation sur les services et le coût pour l'adhésion à l'organisme.

Les membres du conseil conviennent que la question soit référée au Comité de santé pour étude.

10.7 Demande d'appui à l'École des métiers du cinéma et de la vidéo (Cégep de Rivière-du-Loup)

Résolution numéro 14.10.04.19

CONSIDÉRANT les objectifs visés par le programme de formation *Conception et production de vidéos en lien avec son milieu* élaboré par l'École des métiers du cinéma et de la vidéo du Cégep de Rivière-du-Loup ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Carol Caron, que le conseil de la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs accorde son appui au programme de

formation *Conception et production de vidéos en lien avec son milieu* élaboré par l'École des métiers du cinéma et de la vidéo du Cégep de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Nomination d'un nouveau membre au CCU

Résolution numéro 14.10.04.20

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été fait pour combler un poste vacant au Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les trois candidatures reçues ;

Il est proposé **par M. Carol Caron, appuyé de Mme Louise Newbury**, que le conseil nomme Mme Brigitte Émond comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1 Corporation de développement et de gestion touristique – Charles Méthé

Le bilan du Circuit touristique indique une baisse d'achalandage. D'autres endroits ont aussi connu des baisses comme les Maisons du Phare. Une demande a été faite à la Société Inter-Rives pour obtenir des données qui permettraient de faire un bilan sur l'achalandage touristique portant sur les 5 dernières années. Les locations des maisons touristiques ont, par contre, été bonnes.

Il y a eu l'assemblée générale la semaine dernière (27 septembre). L'action prioritaire de l'année sera le renouvellement de l'exposition de l'École Michaud. Il y aura participation de la Corporation au Forum touristique le 17 octobre.

12.2 Société Inter-Rives – Charles Méthé

L'inauguration officielle du bateau devrait avoir lieu en octobre. Des tests ont été faits avec les véhicules électriques. Le fournisseur a été contacté pour faire des modifications sur le véhicule (ex. avoir du nouveau set de batteries).

12.3 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

Le 5 septembre a eu lieu l'assemblée générale annuelle. Une visite de la Maison du Gardien, travaux du sous-sol, a été faite avec le directeur général.

12.4 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léopold Fraser

Il y a eu une rencontre pour l'organisation de la fête d'automne qui se tiendra le 11 octobre au Pavillon ou à la Salle Multi, si la température est froide.

12.5 Affaires familiales et des aînés – Léonce Tremblay

Aucun rapport.

12.6 Comité de Sécurité incendie – Carol Caron

Une activité publique sera organisée pour mettre au fait la population concernant les équipements qui ont été acquis.

12.7 Comité de surveillance de TransCanada Pipelines – Charles Méthé

Le comité a commencé son travail. Beaucoup d'intervenants posent des questions sur la sécurité du projet. Aucune étude n'a été faite sur les effets d'un déversement, sur la réaction du milieu naturel.

13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 14.10.04.21

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que les comptes présentés à ce jour au montant total de 58 206,66 \$ soient adoptés tels que présentés. Les salaires représentent 7 403,76 \$ et les remises d'employeur 13 169,51 \$ du montant total.

Adoptée à l'unanimité

14.2 Dépôt du rapport semestriel

Le directeur général dépose le rapport semestriel en date du 30 septembre 2014 et en fait la présentation.

14.3 Création d'un fonds réservé pour les services de la Bibliothèque

Résolution numéro 14.10.04.22

CONSIDÉRANT QUE les besoins financiers pour l'opération de la bibliothèque peuvent varier d'une année à l'autre ;

CONSIDÉRANT QUE pour une bonne gestion des fonds publics, il faut éviter que des dépenses soient faites dans le but d'écouler les budgets alloués :

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil crée un fonds administratif pour la bibliothèque constitué du solde annuel au budget de la bibliothèque qui n'a pas été utilisé et cela à compter de l'année financière 2014.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Douze personnes sont présentes à la séance du conseil. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes ont porté sur les sujets suivants:

- Quel est le résiduel de la vente de La Richardière et de son utilisation par la Société Inter-Rives?
- Y a-t-il un plan d'intervention en cas d'accident sur le pont de glace ou aux cabanes à pêche?
- Les travaux sur le chemin public et l'accessibilité en cas d'urgence;
- Le drainage autour de l'église;
- Suggestion que la présentation publique des équipements de sécurité incendie ait lieu au printemps;
- Pour la Corporation de développement et de gestion touristique : faire une analyse sur l'atteintes des objectifs et la mise en place d'un plan d'action; faire une analyse plus fine de l'impact de l'horaire du traversier puisqu'il y avait plus de touristes avec La Richardière;
- Pour ce qui est de l'entente de service entre la Municipalité et la CDGT, peut-on faire une comparaison entre la CDGT avec l'École Michaud et la Corporation des maisons du Phare avec le site du Phare?
- Remerciement pour la tablette à côté de la porte d'entrée au Centre de tri;
- Demandes faites à la STQ;
- Calendrier de planification de l'assemblée publique sur les fonctions de l'église.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 14.10.04.23

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Carol Caron**, à 12 h 02.

Léopold Fraser maire

Denis Cusson, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.